Procès-verbal de la réunion des forestiers suisses à Bex

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **19 (1868)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784442

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

JOURNAL SUISSE

D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie Hegner à Lenzbourg.

№ 2. Février. 1868.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner** à **Lenzbourg.** Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zürich, les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

Procès-verbal

de la réunion des forestiers suisses à Bex, les 12. et 13 août 1867.

Lundi, 12 août, à 8 heures du matin, séance à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. A. de Saussure.

Monsieur le président ouvre la séance par le discours suivant:

Messieurs et chers collègues!

Au milieu des fêtes et des réunions brillantes et retentissantes, qui se répètent chaque année sur le sol de la patrie, témoignant de l'aisance, de la concorde et du bonheur dont jouissent ses enfants, il est une réunion bien modeste et silencieuse qui n'attire point la foule et qui n'a guère pour témoins que les chênes et les sapins de nos forêts, mais que son carac-

tère sérieux n'empêche point cependant d'être une véritable fête pour ceux qui ont le bonheur de vous recevoir aujourd'hui, c'est l'assemblée des forestiers suisses à laquelle les forestiers vaudois souhaitent cordialement la bienvenue.

Qu'aucun sentiment de regret sur la simplicité de notre réunion ne vienne donc troubler nos paisibles travaux; déjà les vents ont emporté les derniers accords harmonieux de Zurich, la fumée des carabines de Schwytz et n'ont laissé qu'un souvenir, ce que nous leur demandons c'est de nous laisser, comme souvenir aussi, nos arbres séculaires et de répandre au loin leurs précieuses semences, afin de féconder et d'embellir les monts et les coteaux de notre chère Helvétie.

Ce n'est point la première fois, messieurs, que le canton de Vaud a l'honneur de recevoir la société des forestiers suisses; en 1853 déjà nous avons eu le plaisir de serrer la main à bon nombre d'entre vous, *baliveaux modernes* encore, et qui, nous le désirons sincèrement, reparaîtront encore à l'avenir dans notre canton, comme *baliveaux anciens*, puis comme *vieilles écorces*, au milieu d'une nouvelle génération de forestiers, à laquelle ils communiqueront les saines théories acquises au prix de leur longue pratique.

En 1853, Messieurs, la société était présidée par un homme instruit, dont la vie entière fut dévouée à la conservation des forêts de son pays, et dont la mémoire sera toujours vénérée par les forestiers vaudois.

A cette époque, quelques-uns de vous s'en souviennent peut-être, Monsieur Lardy, le digne président dont je vous parle, présenta à l'assemblée fédérale des forestiers un rapport historique et statistique complet sur le développement successif de l'économie forestière dans le canton de Vaud.

En présence de semblables souvenirs, je sens d'autant plus, Messieurs, combien j'ai d'indulgence à réclamer de votre part, pour m'acquitter de la tâche que vous m'avez imposée en me faisant l'honneur de me nommer président de votre réunion.

Je n'abuserai donc point de vos instants en reprenant à son début l'histoire forestière de notre pays, je me bornerai simplement à vous communiquer quelques renseignements très abrégés sur l'administration actuelle et sur les travaux entrepris pendant les dernières années.

Les forêts du canton de Vaud se divisent maintenant en 3 classes :

1. Les forêts cantonales d'une contenance d'environ 17,000 poses.
2. Les forêts communales dont la contenance, confondue encore dans quelques localités avec les pâturages, a été évaluée par MM. les experts fédéraux à . . . . . 84,000 »
3. Celles des particuliers et des sociétés contenant environ . . . . . 33,000 »

Total 134,000 »

de 500 perches □ soit 167,500 arpents fédéraux.

1. *Les forêts cantonales*, jadis sous la haute surveillance d'une commission des forêts relevant du Département des finances, sont depuis la nouvelle constitution de 1862 administrées directement par le département de l'agriculture et du commerce ayant sous ses ordres

un inspecteur général des forêts,
six inspecteurs forestiers d'arrondissement
et un nombre de gardes suffisant.

Les forêts de l'Etat ont été généralement affranchies de tous droits d'usage. Ceux qui existent encore sont à peu près tous réglés au moyen d'un tant pour cent prélevé sur le produit des forêts grevées.

Elles sont presque toutes aménagées en hautes futaies et peuplées en grande majorité d'essences résineuses (sapins rouges et blancs), puis en hêtres et chênes; le mélèze, le pin sylvestre, l'érable, l'orme et le frêne se rencontrent çà et là, mais surtout en mélange, et ne forment pas des massifs purs d'une étendue considérable.

Des plans d'aménagement spéciaux sont établis pour chaque forêt ou réunion de forêts cantonales, et à cet égard l'administration aura dans peu achevé sa tâche.

Ces plans fixent le terme de la révolution, le mode de traitement et la succession des coupes, les affectations périodiques et la possibilité.

Des tabelles résumant toutes les expériences faites dans le canton à la recherche des facteurs de conversion, et concordant d'ailleurs assez avec les tabelles du Grand-duché de Bade, servent

au cubage des bois, qui sont dénombrés complètement pour la première période et souvent même pour plusieurs périodes.

Dans les forêts de sapin situées à la plaine, ou sur les hauteurs du Jorat, le système des coupes d'ensemencement ou coupes sombres, a été généralement abandonné et remplacé par la coupe rase avec repeuplement artificiel immédiat, ou précédé de cultures en céréales pendant 2 ans, là où l'on peut tirer parti du terrain.

Dans les hautes montagnes et dans les pentes rapides, un jardinage régularisé a dû être admis ; ainsi dans la belle forêt du Risoux, d'une contenance de plus de 5000 poses, qui longe pendant plusieurs lieues la frontière de France, en suivant l'arrête supérieure d'une arrière chaîne du Jura. Cette forêt a été aménagée dans les dernières années et près *d'un million* de plantes y ont été mesurées.

Le système de jardinage adopté consiste à revenir périodiquement dans les mêmes divisions pendant le cours de la révolution, et à enlever chaque fois les plantes mûres et dominantes, ou dépérissantes, en cherchant à donner un jour suffisant pour le développement de la jeunesse, tout en maintenant les boisés dans un état assez serré pour qu'ils puissent résister aux vents et à la rigueur du climat.

On ne se dissimule point ce que ce mode d'aménagement offre de défectueux ; ainsi n'est-il suivi que là où il semblerait imprudent d'attaquer les forêts de toute autre manière.

L'unité admise dans le canton de Vaud pour les taxations et les contrôles d'exploitation, est le *moule normal* de 100 pieds cubes de masse solide.

Cette unité a paru plus commode que le pied cube, qui donne des chiffres trop considérables dont on ne se rend pas aussi facilement compte.

La possibilité des forêts cantonales est actuellement de 100200 moules normaux, qui, répartis sur une étendue de 15886 poses de terrain productif, donnent un volume de 64 pieds cubes par pose, soit de 51 pieds cubes par arpent, quantité qui paraîtra relativement faible, mais qui s'explique si l'on considère que la plus grande partie des forêts de l'Etat sont situées sur le Jura et sur les Alpes, dans des localités impropres à toute autre cul-

ture qu'à celle du bois et dans lesquelles l'accroissement est rarement très-vigoureux.

Le beau travail statistique sur les forêts du canton de Berne, opéré par les soins et sous la haute direction de Mr. Weber, président du comité permanent, indique la production annuelle des forêts cantonales bernoises à 57 pieds cubes par arpent, ce qui ferait un excédant de 11 % de production en faveur du canton de Berne.

Le rendement brut des forêts cantonales vaudoises, en produits principaux et accessoires, s'est élevé en moyenne, pendant les trois dernières années 1864, 1865 et 1866, à 363,600 fcs.

Les frais d'administration et d'exploitation ont été du 29⅓ % du produit brut, soit en moyenne de 106,600 fcs.

Le produit net, déduction faite d'une somme de 24,000 fcs. allouée aux usagers pour la valeur de leurs droits, a été de 233,000 fcs. par an.

Le prix moyen du moule normal brut de toute catégorie

a été en 1864 de fcs. 32. 49
» 1865 » » 33. 30
» 1866 » » 31. 50, ce qui fait en

moyenne sur les trois années 32½ centimes par pied cube, tant pour le bois de chauffage que pour le bois de service.

La baisse assez sensible de 1866 paraît s'être consolidée en 1867.

Les cultures ont pris un assez grand essort depuis la dernière visite de la société fédérale; de nombreuses pépinières ont été établies dans les différentes parties du canton, elles ont fourni pendant les dernières années en moyenne 750,000 plantons par an, dont 285,000 ont été plantés dans les forêts de l'Etat et le reste vendu à bas prix, dans le but d'encourager les communes et les particuliers à entreprendre des cultures forestiéres.

2. *Les forêts communales* sont soumises à la haute surveillance du gouvernement; elles doivent d'après la loi être *aménagées*, et exploitées en vue de leur meilleure régénération; aucune coupe excédant la possibilité ne peut avoir lieu sans une autorisation spéciale du conseil d'Etat.

Ces sages dispositions ne produisent cependant point tout l'effet qu'on serait en droit d'en attendre, vu le manque d'un personnel spécial pour les faire exécuter.

Les inspecteurs d'arrondissement n'ont guère le temps d'ex-

ercer une surveillance efficace et ne peuvent diriger les martelages, qui, dans la plupart des communes, sont pratiqués par dess délégations municipales, changeant souvent d'une année à l'autre,, peu au courant des règles de la sylviculture, et qui ne peuventt naturellement pas mettre un esprit de suite dans une administration qui en réclame autant.

Espérons que l'autorité supérieure et les populations elles-mêmes comprendront l'importance de parer à cet état de chosess et de remettre à des forestiers de district capables, le soin dess forêts communales, comme cela se pratique maintenant dans plusieurs cantons de la Suisse.

Une cinquantaine de communes possèdent des plans d'aménagement de leurs forêts, sept nouveaux plans sont à l'étude.

3. *Les forêts des particuliers* sont laissées par la loi à la disposition des propriétaires, qui ne peuvent cependant les défricher sans autorisation.

Une exception à la libre jouissance n'a lieu que pour l'exploitation des forêts situées en hautes montagnes ou sur les bords des torrents, là où la dénudation du sol pourrait entraîner des suites fâcheuses.

Je ne terminerai pas sans rapporter ce qui a déjà été dit dans l'intéressant rapport de la commission d'expertise fédérale sur les forêts de la Suisse, c'est que dans le canton de Vaud la production du bois est inférieure aux besoins de la consommation, ce qui n'empêche pas une exportation de matériel qui s'élève de 15 à 20,000 moules normaux par an.

Ce déficit est balancé jusqu'à un certain point par les importations qui ont lieu des cantons de Valais et de Fribourg, et atténué par l'emploi toujours plus fréquent du fer dans les constructions, et par celui de la houille, du coke et de la tourbe dans le chauffage domestique.

Voilà, Messieurs, en quelques mots bien suffisants sans doute, l'état de situation actuel des forêts du canton de Vaud; vous jugerez avec raison qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire pour que son administration forestière soit au niveau de celle de plusieurs des cantons que vous représentez; mais vous pouvez être assurés que le zèle et la bonne volonté ne manquent ni au Gouvernement ni à ses agents forestiers pour les accomplir

---

Ainsi que notre programme vous en a informés, nous devons parcourir ensemble demain les forêts de la vallée de l'Avençon; votre comité n'a point cherché, Messieurs, en fixant cette excursion, à vous montrer de belles coupes ou de beaux repeuplements, mais de simples forêts de montagnes, dont l'aménagement retardé par la mort de Mr. Davall le père, qui l'avait entrepris, s'achève en ce moment.

Vous ne vous attendrez donc point à trouver là des forêts à l'état normal, mais au contraire des forêts dans lesquelles il y a beaucoup à faire en vue de régulariser les exploitations et d'assurer la régénération des boisés.

Les forêts cantonales de la vallée de l'Avençon, soit des cantonnements des Monts et de Frenières, comprennent une étendue de 1211 poses et forment plusieurs mas, séparés par des forêts communales et particulières. Elles sont réparties en 7 sèries d'aménagement distinctes, ainsi que vous le verrez, Messieurs, sur la petite carte que votre comité a fait relever pour donner une idée des environs de Bex à ceux d'entre vous qui ne connaissent pas encore le pays, et qui a été ou sera remise à chacun des membres de la société.

L'expert, chargé de terminer le travail commencé par Mr. Davall, vous communiquera sur place les bases adoptées pour l'aménagement et les détails qui pourront vous intéresser; il sera heureux de profiter des observations que vous aurez sûrement l'occasion de lui faire.

Je déclare ouverte la 23ème assemblée de la société des forestiers suisses.

Avant de passer aux délibérations, j'ai l'honneur d'informer l'assemblée que le Conseil d'Etat du canton de Vaud a bien voulu mettre à la disposition du comité local une somme de six cents francs pour les frais de réception de la société, et je ne doute pas, Messieurs, que vous ne vous associiez aux remerciements que votre comité s'est empressé d'adresser au gouvernement pour son don généreux.

Ordre du jour.

A. Affaires de la société.

Réception de nouveaux membres.

La société procède à l'admission des candidats suivants par le vote à mains levées:

a. Candidats non présents à la réunion de Bex.

1. Bauverd-Secrétan, dentiste, à Lausanne — Vaud.
2. Etlin, Joseph Simon, conseiller national à Sarnen — Obwald.
3. Bridel, ingénieur, à Yverdon — Vaud.
4. Bär, candidat forestier, à Unterstrass — Zürich.
5. Python, Alexandre, candidat forestier, à Bulle — Fribourg.

b. Candidats présents à la réunion:

1. Piccard, Jules, de Lausanne, professeur à Zürich. — Vaud.
2. Rémy, Alfred, candidat forestier, à Bulle — Fribourg.
3. Veillard, Amand, propriétaire, à Béfort — France.
4. Stöcklin, Jules, candidat forestier, à Fribourg — Fribourg.
5. Puenzieux, Adolphe, candidat forestier, à Clarens — Vaud.
6. Burnand, Gustave, candidat forestier de Vulliens — Zurich.
7. Schnyder, Théodore, forestier de district, à Belfort — Soleure.

c. Liste des membres présents à la réunion.

von Berg, conseiller forestier à Dresde, membre honoraire — Saxe.

8. Gurnaud, inspecteur forestier à Nanerey — France.
9. Weber, conseiller d'état, à Berne — Berne.
10. de Greyerz, Emile, inspecteur forestier de la ville de Berne — »
11. de Greyerz, Adolphe, inspecteur forestier, à Interlaken — »
12. Jermann, Jean, taxateur forestier, à Berne — »
13. Roy, Auguste, intendant forestier, à Péry — »
14. Reichenbach, Fritz, forestier — »
15. Bertholet, Charles, intendant forestier, à Neuveville — »
16. Schnyder, inspecteur forestier, à Berne — »
17. Beck, Gottlieb, ingénieur des mines, à Berne — »
18. Amuat, X., inspecteur forestier, à Porentruy — »
19. Rollier, inspecteur forestier à Moutier Grandval — »
20. Simon, Jean, taxateur forestier, à Berne — »

21. de Gottrau, inspecteur forestier, à Fribourg — Fribourg.
22. von der Weid, Nicolas, inspecteur forestier, à — »
23. Reinold — »
24. Landolt, El. inspecteur général des forêts, professeur à Zürich — Zürich.
25. Kopp, J., inspecteur forestier, professeur à Zürich — »
26. Meister, Ulrich — »
27. Bleuler, Conrad, propriétaire, à Riesbach — »
28. Coaz, inspecteur général des forêts, à Coire — Grisons.
29. Meyer, Joseph, inspecteur forestier, à Olten — Soleure.
30. Hirt, forestier, à Soleure — »
31. Baldinger, Emile, inspecteur forestier, à Baden — Argovie.
32. de Greyerz, Walo, intendant forestier, à Lenzbourg — »
33. de Meuron, Théodore, ancien inspecteur forestier à Neuchâtel — Neuchâtel.
34. Coulon, inspecteur forestier à Neuchâtel — »
35. Lardy, Alexis, inspecteur forestier à Auvernier — »
36. Mallet, ancien inspecteur forestier — Genève.
37. de Torrenté, inspecteur général des forêts à Sion — Valais.
38. Loretan, inspecteur forestier, à Sion — »
39. de Saussure, inspecteur général des forêts, à Lausanne — Vaud.
40. Perey, inspecteur forestier cantonal, à Yverdon — „
41. Spengler „ „ „ à Cossonay — „
42. Davall, Albert, inspecteur forestier cantonal, à Vevey — „
43. Rubatel, Charles „ „ „ à Villarzel — „
44. Challand, inspecteur forestier cantonal, à Aigle — „
45. Koch, Aug. „ „ „ à Morges — „
46. Secrétan, Henri „ de la ville de Lausanne — „
47. Pillichody, Charles, expert forestier, à Yverdon — „
48. De Loës „ „ à Aigle — „
49. Cornaz, propriétaire à L'Isle — „
50. de Cérenville, anc. inspecteur forestier, à Moudon — „
51. Dapples, Edouard, membre du conseil national, à Lausanne — „

d. Ont assisté à la réunion en qualité d'hôtes:

1. Magnin, syndic de Montricher — Vaud.
2. Rousson, » » Saubraz — »

3. Charbonnier, Jules, intendant Vaud.
4. Mélley, chef de la gendarmerie »
5. Estoppey, conseiller d'état, à Lausanne »
6. Puenzieuz, Emmanuel, propriétaire à Clarens »
7. Piguet, Florentin, polytechnicien »
8. Vernet, Henri, » »
9. Dapples, Auguste, forestier, à Lausanne »
10. Fankhauser, François, polytechnicien de Berne Berne.
11. Balsiger, Rodolphe, » de Wabern »
12. Fierz, Werner, polytechnicien Zürich.
13. Bühler, Otto, » de Lucerne Lucerne.
14. Jacot, Jules, » » Chaux de Fonds Neuchâtel.
15. Carbonnier, Paul » » Neuchâtel »
16. Erismann, Max, » » Brestenberg Argovie.
17. de Rath » Prusse-Rhénane.
18. de Bossangi » Hongrie.

La société a donc reçu 12 nouveaux membres.

On comptait ainsi à la réunion de Bex : 1 membre honoraire.
51 membres actifs.
18 hôtes.

Total 70.

La société entend ensuite:

le rapport présenté par le président de la commission chargée de réviser les comptes,

M. le professeur *Landolt*, inspecteur général des forêts du canton de Zürich.

Messieurs! La commission que vous avez nommée il y a trois ans aux fins de réviser la comptabilité et les rapports de gestion du comité permanent, a examiné avec soin tous les documents qui lui ont été présentés, et elle a la satisfaction d'annoncer à l'assemblée que tout se trouve dans un ordre parfait. On peut dire que les finances de la société sont dans un état très-florissant, puisque les comptes de l'année passée accusent une augmentation de 663 fr., ce qui fait monter à 1282 fr. l'avoir de la société. Ces résultats sont dûs en partie à la diminution des dépenses occasionnées par le journal, et surtout aussi au fait que les deux dernières réunions annuelles n'ont pas mis à contribution la caisse de la société, comme c'était le cas

dans les années précédentes. Les villes de Sion et de Schwytz se sont entièrement chargées des frais de réception; Sion a même envoyé à la société, dans le courant de l'année, 100 fr. représentant l'excédant des subsides alloués par cette localité. Je propose donc au nom de la commission d'approuver les comptes de l'année passée, en remerciant le comité permanent de son activité et de ses efforts.

Cette proposition est adoptée sans discussion.

(La suite au prochain numéro.)

De la dorge des mélèzes.

Le second cahier des études sur les maladies des arbres et du bois, dues à la plume du Dr. Maurice Willkomm, professeur à Tharand, contient, sous le titre *Les ennemis microscopiques des forêts*, Dresde, 1867, un article sur la *dorge des mélèzes* et les moyens de la combattre.

L'auteur a tiré profit des communications de plusieurs forestiers dans les districts desquels la maladie a sévi avec plus ou moins d'intensité; mais toutes ces communications viennent exclusivement de l'Allemagne, et sauf une seule notice provenant de Carinthie, elles se rapportent toutes à des chaînes de hauteur moyenne, de telle sorte que les peuplements sur lesquels on a des renseignements ne dépassent pas une altitude de 2000 pieds.

Il serait donc bien à désirer que l'on possédât des observations plus complètes; on doit souhaiter en particulier que les forestiers de montagnes qui ont dans leur district des peuplements de mélèze *ne provenant pas de cultures artificielles*, prennent à tâche d'observer et de faire connaître par l'intermédiaire de notre feuille la manière dont se comporte cette essence; ce serait là un moyen d'arriver à démêler les causes de la mortalité qui se manifeste chez les jeunes mélèzes, et que l'on a observée depuis quelques années en Allemagne, particulièrement dans le Hartz, dans le grand-duché de Hesse, dans le Spessart et ailleurs.

Quant aux résultats des recherches et des observations qui ont été faites jusqu'ici sur cette maladie, que Mr. Willkomm regarde comme l'épidémie de ce genre la plus désastreuse qui ait ravagé les forêts de l'Allemagne, on peut les résumer comme suit :